

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 145**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

---

**OBJET**

Mandat spécial. Rendez-vous avec M. Olivier Veber, Directeur de Cabinet de Mme la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion le 30 septembre 2016 à Paris.

---

**Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations  
113-05**

## **PRESENTATION**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue une avancée importante pour les personnes en situation de handicap.

## **EXPOSE DU RAPPPORT**

L'article L146-3 du Code de l'action sociale et des familles instaure le principe d'un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille avec la création dans chaque département d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sous la direction du conseil départemental.

Ces organismes exercent une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap et associent tous les partenaires impliqués dans les problématiques du handicap.

La loi NOTre portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République ayant conforté le rôle du département en matière de solidarités humaines et territoriales, une entrevue a été sollicitée auprès de Mme Ségolène NEUVILLE, Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion afin d'évoquer le devenir des maisons départementales des personnes handicapées.

Un rendez-vous a été fixé le 30 septembre 2016 à Paris avec M. Olivier VEBER, Directeur de Cabinet de Mme la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion pour examiner cette question.

Aussi, compte tenu du rôle essentiel de notre collectivité pour le respect des droits des personnes concernées et des actions menées pour une meilleure intégration dans la vie citoyenne, j'ai désigné Mme Sandra DALBIN, vice-présidente du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, déléguée au handicap, pour participer à cet entretien.

## **PROPOSITION**

En conséquence, je vous demande aujourd'hui d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à Mme Sandra DALBIN qui se rendra le 30 septembre 2016 à Paris pour assister à ce rendez-vous.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art.10 ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (VD).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, programme 16018 - opération 1000766 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6532-1 dans la limite des crédits disponibles.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL